

Bulletin d'infos

Juillet 2019



GDS Cher

GDS du Cher

216, rue Louis Mallet
18000 BOURGES
02 48 50 87 90
gds18@gds18.fr

Retour sur la prophylaxie bovine

Campagne 2018-2019

Tous les cheptels bovins non dérogetaires sont soumis à un dépistage annuel de leurs bovins, quelque soit leur orientation. Celui ci doit être réalisé, par le vétérinaire sanitaire de l'exploitation, entre le 1^{er} octobre et le 30 avril.

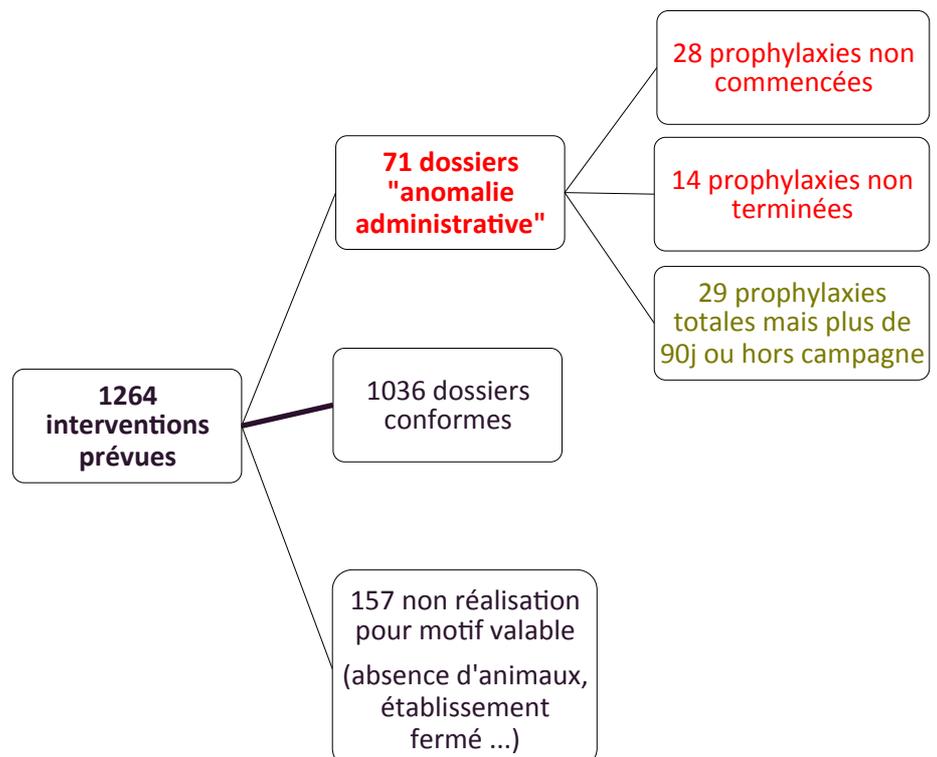
Bilan de prophylaxie obligatoire

A ce jour, le taux de réalisation de la prophylaxie bovine est de 96%.

22 089 bovins et 74 laits de grand mélange ont été dépistés en Brucellose. De même, 3636 bovins et 11 laits de grand mélange ont été dépistés en Leucose. Toutes les analyses sont ressorties négatives.

A partir du 1^{er} juillet, c'est la DDCSPP qui gère les dossiers non conformes (retard de réalisation de prophylaxie).

Si les éleveurs ne réalisent pas ou ne terminent pas leur prophylaxie avant le 31/08/19, ils verront leur qualification Brucellose suspendue, et ne pourront donc plus vendre de bovins, jusqu'à mise à jour de leur dossier.





Objectif à moyen terme ?

Devenir « ZEF » en IBR !

Les départements « ZEF » (Zone Epidémiologiquement Favorable) sont des départements qui présentent une **prévalence IBR inférieure à 2% pendant au moins 2 ans.**

$$Prévalence = \frac{\text{nombre de cheptels infectés}}{\text{nombre de cheptels totaux}}$$

Ils bénéficient d'un **allègement significatif de la prophylaxie IBR** : dans ces zones, seuls 20% des bovins de plus de 24 mois doivent être dépistés en IBR, au lieu des 100% actuels.

Pour atteindre cet objectif, l'engagement de chacun est nécessaire : assainissement pour les uns, maintien d'un suivi rigoureux pour conserver le statut indemne pour les autres.

Dans tous les cas, le GDS est présent pour vous accompagner !

En IBR, une dynamique d'assainissement encourageante

La dernière campagne de prophylaxie a permis de qualifier :
 - 26 cheptels « indemnes d'IBR »
 - 29 cheptels « en cours de qualification » : ils pourront prétendre à l'appellation « indemne d'IBR » lors de la prochaine campagne si tout est négatif.

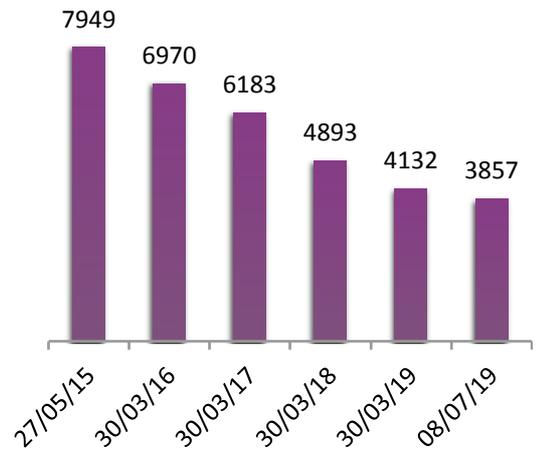
Le taux de qualification IBR dans le Cher est désormais de 87,8% !

Il reste actuellement 3 857 bovins positifs IBR, dans 90 exploitations d'élevage, ce qui représente une prévalence de 8,3%.

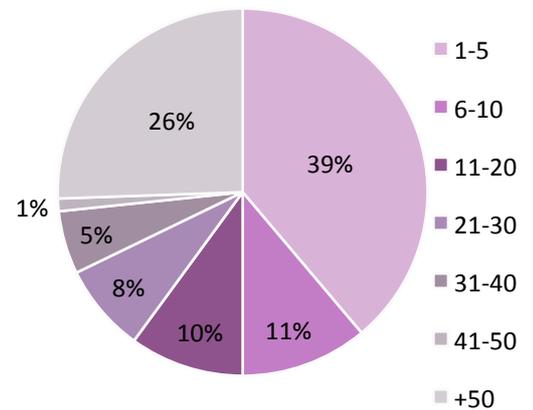
Parmi ces 90 exploitations, 50% possèdent moins de 10 bovins positifs.

Cette évolution est encourageante, et permet de se fixer un objectif pour 2020 de 90% de cheptels indemnes IBR.

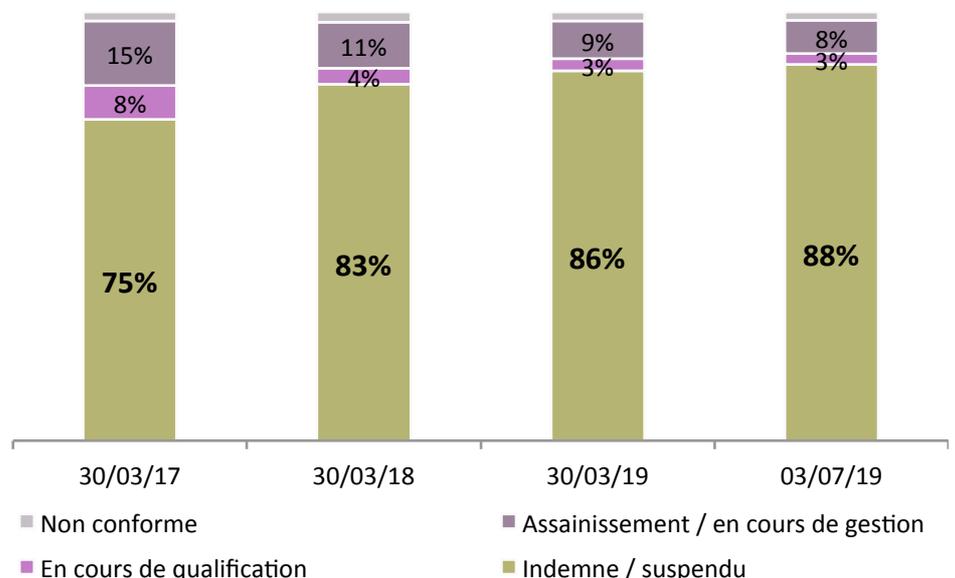
Evolution du nombre de bovins positifs dans le Cher



Répartition des cheptels infectés en fonction du nombre de bovins positifs



Répartition des cheptels en fonction de leur appellation IBR



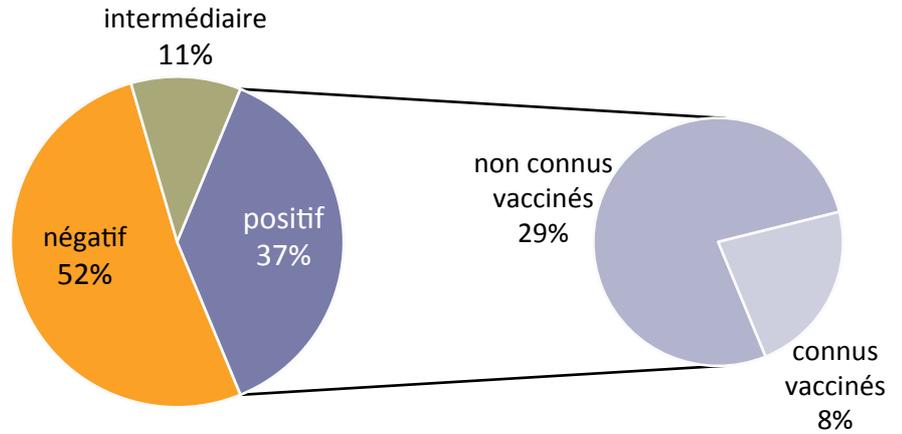
La BVD concerne au moins 1 cheptel sur 3 dans le département

Bilan des analyses de prophylaxie BVD 2019

Tous les cheptels possédant plus de 5 femelles âgées de 24 à 48 mois et non déclarées vaccinées par le Vétérinaire Sanitaire sur le DAP font l'objet d'une recherche sérologique BVD.

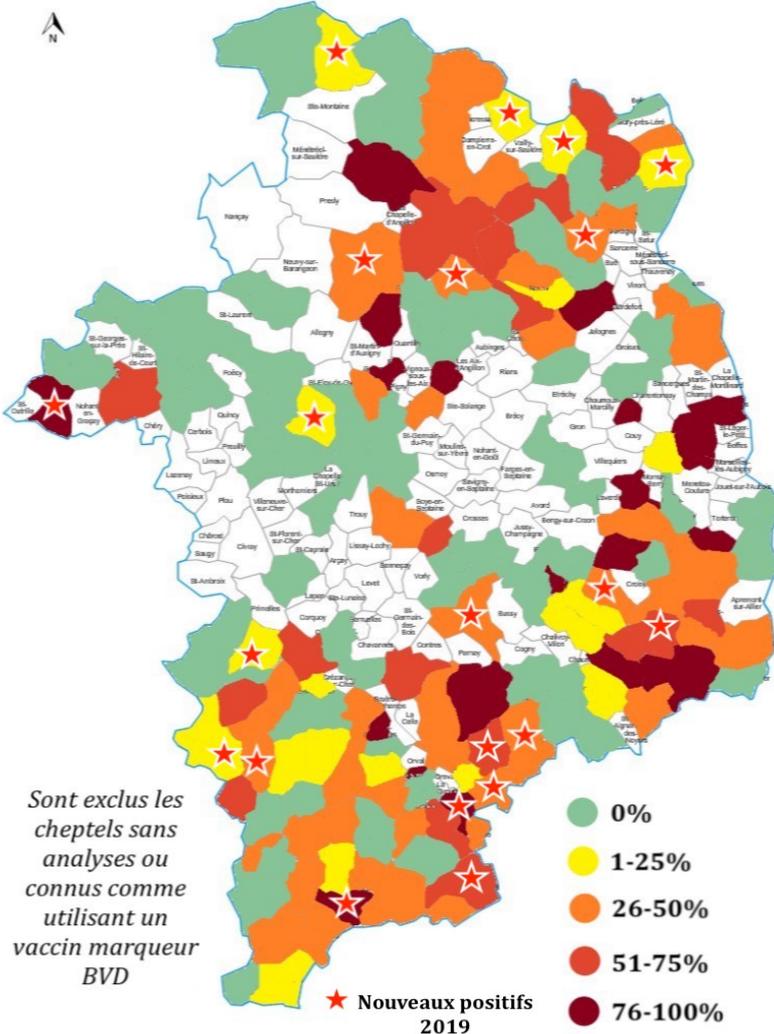
De même, les cheptels laitiers se font dépister semestriellement sur lait de grand mélange.

692 cheptels ont bénéficié de ce dépistage cette campagne, ce qui a permis de mettre en avant **25 cheptels présentant une séroconversion récente** (résultats négatifs en 2018, fortement positifs en 2019).



Géographiquement, il semblerait que la BVD soit présente sur l'ensemble du département.

Prévalence BVD - Campagne 2018/2019



Les 260 cheptels présentant un résultat positif seront appelés par les techniciennes du GDS au cours de l'été, pour les aider à préparer au mieux l'arrivée du nouvel Arrêté Ministériel (voir bulletin d'information de juin).

Avec les données actuellement à notre disposition, nous pouvons estimer qu'au moins **25% des analyses positives sont liées à une vaccination non déclarée** lors de la prophylaxie. Lors de la prochaine campagne, il sera particulièrement important d'être vigilant sur ce point pour éviter tout résultat faussement positif !

Pensez à signaler tout acte de vaccination BVD lors des prophylaxies !

La Besnoïtiose, une maladie à surveiller de près !

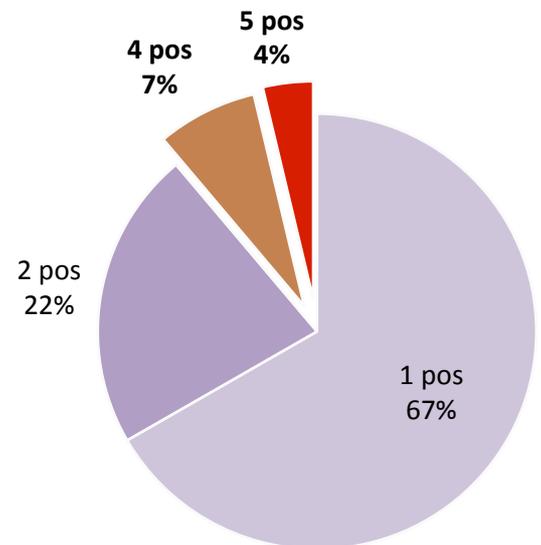
Pour la troisième année, un sondage Besnoïtiose est réalisé, durant la prophylaxie sur sang, sur 5 bovins âgés de 24 à 30 mois.

Parmi les 627 cheptels ayant bénéficié de ce dépistage, **27 ont présenté des résultats non négatifs, soit 4,3% des cheptels dépistés.**

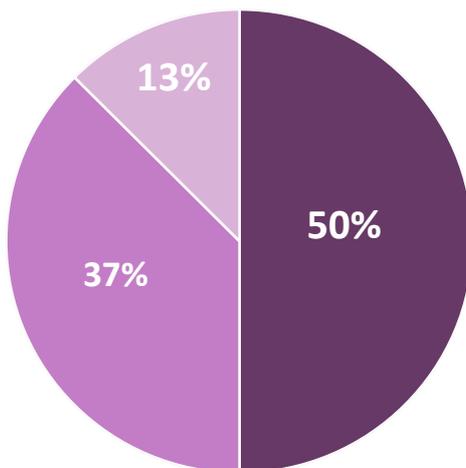
Lors de la campagne 2017-2018, seuls 1,2% des cheptels dépistés présentaient un résultat non négatif.

La Besnoïtiose est donc en nette progression dans notre département !

Nombre de bovins positifs par sondage



Origine supposée des foyers de Besnoïtiose dans le Cher



- conservation bovins POS intro
- cas clinique
- prophylaxie positive

Les 27 cheptels positifs ont été contactés par le GDS pour proposer des recherches plus poussées.

Sur 14 cheptels ayant accepté de faire les contrôles complémentaires, on obtient les résultats suivants :

- dans **11 cheptels, les résultats sont revenus négatifs**, ce qui laisse supposer une prise en compte de la suspicion suffisamment tôt pour un assainissement simple (élimination des bovins positifs, protection des animaux en pâture vis à vis des insectes piqueurs type taon)

- dans **3 cheptels, par contre, les recontrôles sont revenus positifs**, avec un taux de contamination trop élevé pour un assainissement par élimination rapide.

Dans ces cas, il est fortement conseillé aux éleveurs de mettre en place une lutte poussée contre les taons, de conduire le plus

séparément possible les animaux négatifs des positifs et de réformer progressivement à destination d'un circuit viande les animaux positifs.

Dans le département du Cher, on comptabilise donc maintenant **8 foyers de Besnoïtiose.**

50% d'entre eux ont pour origine la conservation d'animaux ayant réagi positivement lors du contrôle d'introduction.

Il est donc particulièrement important de **dépister systématiquement tout bovin de plus de 6 mois introduit** dans un cheptel, en maintenant une quarantaine le temps d'avoir les résultats et en éliminant au plus vite les animaux ayant réagi positivement (si un billet de garantie conventionnelle a été utilisé, un résultat positif Besnoïtiose peut être motif d'annulation de vente).

L'équipe du GDS est à votre disposition pour répondre à vos questions !

(interprétations des résultats, assainissement, ...)